



1- Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes nos ventes sans distinction, ni exception. L'acceptation des présentes conditions générales de vente sans réserve par le client constitue de notre part une clause essentielle et déterminante de l'acceptation des commandes.

Toutes nos ventes sont soumises au droit Français.

2- Réserve de propriété

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises sans exception, jusqu'à complet paiement du prix définitif et intégral (y compris le cas échéant les intérêts de retard) par le client qui restera responsable de toute perte ou détérioration des marchandises en sa possession (Loi N°80.335 du 15.05.80)

Les paiements partiels s'imputeront sur les ventes les plus anciennes.

3- Commandes

Les commandes qui nous sont remises ou adressées ne deviennent définitives qu'après acceptation de notre part. Toute commande annulée totalement ou partiellement par l'acheteur, ou même simplement modifiée, sans accord préalable et express de notre part donnera lieu à facturation quelle que soit la cause de cette annulation.

4- Délai

Les délais de livraison ne sont donnés, sauf stipulation contraire, qu'à titre indicatif. Tous retards ne peuvent justifier à notre encontre d'aucune demande de dommages et intérêts. La non expédition dans les délais ou le retard ne peut donner lieu à une indemnisation et ne peut remettre en cause les livraisons ultérieures.

5- Expédition livraison

Les expéditions seront sauf avis contraire faites de la manière qui nous paraîtra la plus avantageuses pour les clients.

Les marchandises sont expédiées et voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas où elles sont expédiées franco.

Sauf convention spéciales, nous nous réservons le droit de livrer et facturer un pourcentage en plus de 5% à 10% suivant les difficultés techniques et l'importance de la série.



Lors de la réception de nos expéditions, il appartient au client de vérifier qu'il ne manque pas de colis, qu'il n'y a pas de détériorations ou de manquants ; dans le cas contraire, le client ou le réceptionnaire doit notifier dans les formes et les délais légaux, toutes réserves ou réclamations au transporteur, sous peine d'exclusion de garantie en cas de détérioration ou de manquant. En nous fournissant un double de la réclamation, nous nous efforcerons de vous aider dans le règlement de tout litige.

6- Réclamations

En cas de fournitures défectueuses, les réclamations pour être valable, devront être faites dans les 15 jours suivant la date d'expédition. Notre responsabilité se limite au remplacement pur et simple de ces fournitures sans indemnités d'aucune sorte.

7- Retours

Les retours de marchandises doivent faire l'objet de notre accord préalable. Toute marchandise réexpédiée en <<port-dû>> sera systématiquement refusée et ne pourra donner lieu à un avoir.

8- Prix

Nos prix sont ceux correspondant à notre tarif en vigueur le jour de la commande. En passant commande, le client reconnaît avoir connaissance de ce tarif.

Nos devis ne sont valables que pour la durée mentionnée sur ceux-ci, et en tout état de cause, limitée à 1 mois de leur établissement.

9- Pièces spéciales / Outillage

Quelles que soient les conditions dans lesquelles les outillages sont facturés, ceux-ci ne peuvent en aucun cas sortir de nos ateliers. Toutefois, après accord, ils peuvent être réservés pour une période à déterminer. Tout outillage resté sans usage pendant 2 ans est susceptible d'être détruit sans notification préalable. Nos clients sont entièrement responsables vis-à-vis des tiers en cas de fabrication par nos soins sur leur demande d'articles spéciaux qui seraient protégés par un brevet ou une marque déposée.



10- Conditions de paiement

La facturation est faite au cours du jour de la livraison. Sauf spécification, nos factures sont payables à FEUQUIERES-EN-VIMEU à 45 jours net la date de facturation, par virement, par traite acceptée ou par chèque, quel que soit le lieu et le mode de livraison.

Le versement d'un acompte pourra être exigé à la commande.

Conformément à l'articles L441-6 du code du commerce, tout retard de paiement donnera lieu, et dès le premier jour de retard, de plein droit et sans mise en demeure :

- L'application de pénalités de retard égales aux taux d'intérêt annuel le plus récente appliqué par la BCE majoré de 10 points (LME 2008-776 du 04/08/2008)
- L'application d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrements fixée à 40€ (Loi 2012-387 du 22/03/2012, décret 2012-115 du 02/10/2012)

En cas de paiement par traites, celle-ci doivent être retournées et acceptées sous quinzaine de leur envoi.

Tout litige ou difficulté admise par nous sur une partie des marchandises, n'autorise pas le client à bloquer l'intégralité du montant de la dite facture, ni des factures relatives à d'autres commandes.

11- Clause pénale et juridiction

Outre les pénalités de retard, les frais occasionnés par le recouvrement des factures impayées seront supportés par le client qui sera redevable, à la suite d'une mise en demeure restée infructueuse, d'une somme fixée forfaitairement à 20% des sommes dues avec un minimum de 77€.

En cas de contestation, le tribunal d'Amiens est seul compétant. Nos traites ne constituent pas de dérogation à cette clause attributive de juridiction.